

Image not found or type unknown



Droit d'information du mandataire au mandant

Par **VAVIEN**, le **09/10/2017** à **22:05**

Bonjour,

En ma qualité de propriétaire, pourriez-vous me confirmer qu'un agent immobilier, au titre de droit d'information, a-t-il une obligation de me communiquer, si je les lui demande, les informations suivantes : nom et prénom du nouveau locataire, les états de lieu entrée et sortie et le chiffrage des réparations incombant au locataire partant?

Je vous en remercie par avance.

Cordialement.